

Rapport pour le conseil régional
DÉCEMBRE 2025

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**COMPTE-RENDU SUR L'USAGE PAR LA PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION POUR ESTER EN
JUSTICE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 4231-7-1 DU CGCT - DÉCEMBRE 2025**

Sommaire

<u>EXPOSÉ DES MOTIFS.....</u>	3
<u>ANNEXE AU RAPPORT.....</u>	4
<u>Requêtes, plaintes et mémoires introduits par la Région d'Île-de-France jusqu'au 20 novembre 2025.....</u>	5

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'usage par la Présidente de la délégation que le conseil régional lui a consenti pour ester en justice, en application des dispositions de l'article L. 4231-7-1 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021.

La liste des décisions prises sur cette base figure ainsi en annexe au présent rapport.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE AU RAPPORT

Requêtes, plaintes et mémoires introduits par la Région d'Île-de-France jusqu'au 20 novembre 2025

Requêtes, plaintes et mémoires introduits par la Région d'Ile-de-France jusqu'au 20 novembre 2025

Référence Région	Juridiction	numéro d'Instance	Objet	Rendu-Compte	Date du sortant
E-2025-001287	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL	2517975	Région c/ Mme X Lycée Alfred Nobel à Clichy-sous-Bois (93)	Requête en référé aux fins d'expulsion de Mme X qui occupe indument un logement de fonction. (Référé mesures utiles)	10/10/2025
E-2025-001037	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	2519502	INEO INFRACOM c/ Région Accords-cadres n° 800595-01, 1800595-02 et 2300106-02 relatifs à la réalisation de travaux de sûreté électronique dans les EPLE les îles de loisirs, et les autres bâtiments du ressort de la Région Ile de France, départements des Yvelines, des Hauts de Seine, de Paris et du Val d'Oise	Mémoire en défense de la Région tendant au rejet de la requête de la société qui sollicite le versement d'une provision au titre de factures prétendument impayées. (Référé provision)	13/10/2025
E-2025-001144	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	2521064	GIE ATS c/ Région	Mémoire en défense de la Région tendant au rejet de la requête en référé provision déposée par le GIE ATS qui demande la condamnation de la Région à lui verser une provision au titre de factures prétendument impayées. (Référé provision)	15/10/2025
E-2025-000494	TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRETEIL	RG 25/00625	Mme X c/ ONF, Région et autres	Conclusions présentées par l'avocat de la Région et tendant à titre principal à la mise hors de cause de la Région, dans le cadre de la requête de Mme X tendant à la désignation d'un expert et au versement d'une provision à valoir sur l'indemnisation définitive de ses préjudices, suite à son accident.	23/10/2025
E-2025-001561	TRIBUNAL ADMINISTRATIF	2519866	Région c/ M. X	Requête en référé aux fins d'expulsion de M. X qui	29/10/2025

Requêtes, plaintes et mémoires introduits par la Région d'Ile-de-France jusqu'au 20 novembre 2025

Référence Région	Juridiction	numéro d'Instance	Objet	Rendu-Compte	Date du sortant
	DE CERGY-PONTOISE		EREA La Tour du Mail à Sannois (95)	occupe indument un logement de fonction. (Référez mesures utiles)	
E-2025-001670	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL	2519061	Société OTAGO c/ Région Marché n°2500065-Conception et réalisation de vidéos pour la communication externe et interne de la Région Île-de-France - Lot 1	Mémoire en défense de la Région tendant au rejet de la requête en référé précontractuel par laquelle la société demande d'annuler son éviction et de lui attribuer le lot n° 1 du marché de reportage vidéo journalistiques et streaming événementiel. (Référez précontractuel)	04/11/2025
E-2025-001446	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	2532387	Région c/ Mme X CMR Paul Valery à paris (75)	Requête en référé aux fins d'expulsion de Mme X qui occupe indument un logement de fonction. (Référez mesures utiles)	06/11/2025
E-2024-000450	COUR D'APPEL DE VERSAILLES	N° Appel : 25/02728	Région c/ M. X	Constitution de partie civile de la Région dans le cadre de l'appel de M. X contre le jugement du Tribunal judiciaire de Versailles l'ayant déclaré coupable des chefs de destruction d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'un incendie et participation à un groupement en vue de la préparation de violences volontaires contre les personnes ou de dégradations de bien, et condamné à une peine d'emprisonnement de sept ans, suite à des dégradations commises dans des écoles maternelles et primaires à la Verrière le 28 juin 2023.	10/11/2025
E-2025-001710	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	2532027	Mme X c/ Région	Mémoire en défense produit par l'avocat de la Région et tendant au rejet de la requête de Mme X qui demande la suspension de la décision l'ayant placé en disponibilité d'office pour raison de santé jusqu'à	18/11/2025

Requêtes, plaintes et mémoires introduits par la Région d'Ile-de-France jusqu'au 20 novembre 2025

Référence Région	Juridiction	numéro d'Instance	Objet	Rendu-Compte	Date du sortant
				validation d'un poste par la médecin de prévention. (Référé suspension)	